

UN CONCURRENT À LA TÉLÉVISION ÉDUCATIVE

Un système expérimental d'obtention instantanée de programmes audio-visuels d'une bibliothèque éloignée, dit "Documentation automatique télévisée" (DAT) a gagné l'appui enthousiaste d'un groupe de professeurs d'Ottawa^a qui l'emploient depuis près de deux ans.

Un rapport provisoire de M. G. Harty McLaughlin, professeur associé de l'Institut ontarien d'études en éducation à Toronto (*Ontario Institute for Studies in Education - OISE*), révèle que les professeurs voient dans le système DAT un atout précieux pour l'éducation. Ils le trouvent efficace du point de vue pédagogique et stimulant tant pour eux-mêmes que pour les étudiants.

L'Institut ontarien, qui parraine les expériences avec Bell Canada, *Bell-Northern Research* et le Conseil de l'éducation d'Ottawa, étudie actuellement le projet.

L'étude effectuée parmi les professeurs qui utilisent le système depuis son introduction en décembre 1968 révèle que 94 pour cent d'entre eux aimeraient continuer à l'employer après la période expérimentale qui doit se terminer en juin 1971.

MÉTHODE

Le projet DAT a été créé pour évaluer la possibilité de recourir à la documentation "sur demande", par opposition aux émissions télévisées éducatives où la programmation est contrôlée par l'émetteur plutôt que par le récepteur. Dans le système DAT, le professeur contrôle à la fois le choix des programmes et la programmation. Les professeurs choisissent dans un catalogue complet de films et d'enregistrements magnétoscopiques le programme qu'ils désirent et le demandent par téléphone à la bibliothèque en indiquant l'heure à laquelle ils veulent le voir. Le programme est retransmis à la classe au moyen d'un système de diffusion vidéo à 12 canaux. La transmission peut commencer dans la minute de la demande du professeur.

Le rapport du Docteur McLaughlin sur les opinions des professeurs à l'égard du système DAT sera compris dans une étude définitive de ce système qui sera publiée après juin 1971 par l'Institut ontarien d'études en éducation.

RAPPORT SUR LES CONTRACEPTIFS ORAUX

En se fondant sur les faits rendus publics au début de décembre, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro, a déclaré que le danger de thrombose coronaire par suite de l'usage de contraceptifs oraux contenant 50 microgrammes d'oestrogènes n'est pas assez grand pour demander des précautions spéciales.

Dans son rapport final, le Comité consultatif sur les contraceptifs oraux a fait remarquer cependant qu'il fallait rappeler aux femmes se servant de la pilule, d'être sous la surveillance continue d'un

médecin, et de surveiller les signes de troubles possibles.

Le Comité est d'avis que le type "combiné" de contraceptifs oraux est cent pour cent efficace dans la prévention des grossesses non désirées; l'efficacité des contraceptifs de type "séquentiel" est légèrement inférieure, déclare-t-il.

M. Munro a ajouté que "le rapport examine en détail l'état actuel des connaissances médicales sur l'action et les effets à court et à long termes de ces médicaments".

"Le rapport renferme de nombreuses et précieuses recommandations relatives à l'orientation de la recherche future dans ce domaine, à l'information des professionnels de la médecine et du public en matière d'utilisation de ces médicaments, et des conseils à la Direction générale des aliments et drogues sur la façon de tester ces produits avant leur mise en marché."

Les autres points importants signalés par le Comité étaient les suivants:

a) Jusqu'à présent, il n'existe aucune preuve d'une prédisposition accrue du col de l'utérus au cancer qui soit attribuable aux pilules anticonceptionnelles;

b) aucune augmentation importante de l'incidence du cancer du sein n'a encore été enregistrée, bien que depuis plus de vingt-cinq ans on ait laissé entendre que l'usage clinique d'oestrogènes pouvait engendrer la maladie chez la femme. L'inquiétude a monté naturellement depuis l'apparition des contraceptifs oraux;

c) le Comité conclut qu'il n'existe aucune preuve établissant une relation entre le cancer du sein et des organes génitaux et les contraceptifs oraux.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Sur les vingt-huit recommandations du rapport, trois sont d'ordre général, treize portent sur les tests précédant la mise en marche, sur la surveillance une fois le produit sur le marché, sur la publicité pharmaceutique, et sur l'information des professionnels et du public. Douze recommandations traitent d'études épidémiologiques, hématologiques et endocriniennes.

La plupart des discussions et études du Comité étaient centrées sur les dangers réels et possibles des contraceptifs oraux. Il a été démontré qu'il existait une relation entre les troubles thrombo-emboliques et l'utilisation des contraceptifs oraux et que le niveau d'oestrogènes en combinaison pouvait être un facteur important de la détermination du risque de thrombo-embolie. Le Comité propose une enquête approfondie de la question et, lorsque c'est possible, qu'on conseille aux médecins de prescrire une préparation ne contenant pas plus de 50 microgrammes d'ethinyloestradiol ou de mestranol.

Le Comité de sept médecins venant de divers endroits du Canada s'est réuni pour conseiller la Direction générale des aliments et drogues du ministère de la Santé nationale sur tous les aspects de l'innocuité et de l'efficacité des contraceptifs oraux vendus sur le marché canadien.